
Femmes dans la tourmente coloniale

Naïma Kitouni-Dahmani

"Gagner les musulmanes à la civilisation française pour assurer sa pérennité" ou "les tenir hors du champ de l'invasion coloniale pour préserver l'être algérien": deux stratégies au cœur d'un conflit sanglant où le corps et l'âme des femmes impriment au cours de l'histoire son mouvement.

Il n'est pas possible d'évoquer l'histoire algérienne sans en référer à la place des femmes dans ce mouvement des idées et des hommes qui ont marqué le pays depuis plus d'un siècle.

Aujourd'hui encore, trente ans après l'indépendance, le corps des femmes est un des centres des combats que connaît le pays. Islamistes d'une part; modernistes de l'autre.

Et comme dans un écho, sur la rive nord de la Méditerranée, en France, pays de l'ancienne puissance, politiciens, intellectuels, militants des droits de l'homme et féministes s'affrontent, dans une guerre de positions passionnelle, autour de quelques corps "voilés"¹. Jamais le corps n'a autant été l'objet de tensions, d'exclusions... et de marchandages politiques. Jamais le corps n'a autant focalisé les esprits; servi à diviser ou à rassembler... les hommes.

Dans cette guerre où le fantasme frôle le réel, les femmes assistent impuissantes à la désappropriation de leur être. Le corps des musulmanes écartelé au nom des "nobles principes de la République" s'est peu à peu défiguré, perverti en banal objet médiatique.

Et dans un retour d'images, l'opinion algérienne, puisant dans le souvenir, s'est rappelée un certain 13 Mai 1958, à Alger, Place du Gouvernement, des musulmanes montées sur le podium pour "brûler leur voile".

La mise en scène était parfaite et l'enjeu de taille: se désolidariser du

Automne 1996

combat des siens. Les femmes intéressaient peu ou pas du tout; elles servaient de langage, ce langage des hommes qui vient après celui des armes, dans une guerre qui traçait l'horizon de sa fin.

Musulmanes entre deux violences

La conquête de l'Algérie est des plus meurtrières. A la dépossession — par les *razzias* et le pillage — s'ajoutent les techniques de crime les plus performantes: enfumades, emmurements, égorgements massifs... des populations civiles.

Les femmes n'échappent pas à cette logique destructrice: viol collectif, rapt, élimination physique, vente aux enchères publiques, prostitution forcée, etc.

*"Les femmes, les enfants accrochés dans les épaisses broussailles qu'ils sont obligés de traverser se rendent à nous. On tue, on égorge; les cris des épouvantés, des mourants se mêlent au bruit des bestiaux qui mugissent, bêlent de tous côtés; c'est un enfer..."*².

Montagnac souligne, dans *Lettres d'un soldat*, le sort réservé aux captives par les soldats de l'époque:

*"... Vous me demandez, dans un paragraphe de votre lettre, ce que nous faisons des femmes que nous prenons. On en garde quelques-unes comme otages, les autres sont échangées contre des chevaux et le reste est vendu à l'enchère comme bêtes de somme"*³.

Dans cette guerre de conquête où le soldat tue, pille, viole, le médecin, sur ses traces, tente de soigner et l'instituteur d'éveiller les âmes aux sources de la civilisation. Suivons leurs itinéraires:

*"1832, un hôpital civil existe à Alger, Oran, Bône. 1834, un centre hospitalier est cité à Bougie; en 1835 à Douéra (banlieue d'Alger) et à Mostaganem; en 1837 à Guelma. Qu'on compare bien ces dates à celle de la conquête... L'ombre du soldat était à peine épaisse...que déjà on parlait d'écoles, pour les Européens et pour les indigènes."*⁴

Les écoles pour filles indigènes: *"Vous ne l'ignorez pas, Monsieur le Ministre, la plus puissante de toutes les influences en Afrique, comme en Europe, c'est la femme. Si vous convertissez à notre civilisation 100 000 jeunes-filles prises dans toutes les classes de la société et dans toutes les races de la Régence, ces jeunes-filles devenues, par la force des choses, les épouses privilégiées des hommes les plus importants de leur classe vous garantissent à jamais la soumission du pays et seront le gage irrécusable de son assimilation future. Or pour obtenir ce magnifique résultat, il faut à peine 200 000 francs"*⁵.

Mme Alix⁶ est dans le pays depuis 1832. Pionnière en ce domaine, elle se voue tout entière à l'éducation des filles musulmanes. En 1845, elle ouvre, à Alger, une école pour filles indigènes. Les élèves sont payées⁷ — comme les garçons — 2 francs par mois, et consomment un repas sur place. Prise de pitié pour une jeune musulmane trouvée dans *"...un état de misère et d'abandon"*, elle la recueille et en fait une enseignante du Coran. Cette jeune femme, outre l'apprentissage précieux qu'elle apporte à ces

jeunes enfants, est une sorte de garant moral de l'institution elle-même. Les fillettes reçoivent quelques notions élémentaires, mais sont surtout initiées aux travaux d'aiguille (broderie, couture,...). Leurs ouvrages, une fois réalisés, sont vendus à l'extérieur, et les recettes servent à faire tourner l'école. Attenant à l'école, un ouvroir rassemble une vingtaine de filles.

En 1855, dix ans après son ouverture, cette entreprise est en pleine expansion. Mme Alix fait appel à une parente, Melle Chevalier, pour la seconder dans sa tâche, multipliant ainsi ses effectifs d'élèves et... ses recettes. A coups de subventions publiques, son école connaît un développement inégalé, même si certains responsables restent soupçonneux à l'égard de cette femme, de sa moralité et de son entreprise. Mais les soutiens politiques dont elle jouit la mettent à l'abri de nombre de critiques. Au-delà de sa prétention éducative, cette institution suscitait des enjeux hautement politiques. Mme Alix-Luce, de même que certains politiciens et hommes d'Eglise de l'époque voyaient dans les entreprises comme les orphelinats un moyen de forger un peuple neuf. Les élèves éduqués ainsi à la française se mariaient et de leurs unions, naîtraient de nouveaux hommes et femmes totalement acquis à la France. Et "*Mme Luce ne se prive pas de les suggérer*"⁸. C'était là une des voies de l'assimilation.

A l'est du pays, à Constantine, une autre femme ne manque pas de zèle non plus, dans son devoir d'éduquer les petites Arabes. Mme Aguiré est à la tête d'une école ouverte en 1851. Elle reçoit 20 élèves à son ouverture, mais parvient peu à peu à augmenter ses effectifs: 59 à 64 en 1854 et 62 à 46 entre 1856 et 1858. Qu'apprend-on dans cette école?⁹ Les cours s'échelonnent sur sept heures; trois le matin et quatre l'après-midi. Le matin, les deux premières heures sont réservées à l'apprentissage de l'arabe avec pour manuel le Coran. La troisième heure est consacrée aux travaux d'aiguille appropriés aux moyens musulmans. Dans l'après-midi, deux heures de français et deux heures de travaux d'aiguille selon les méthodes françaises. Une demi-heure est réservée, le mardi et le jeudi, au savonnage et au repassage. Les notions de morale, d'histoire et de géographie sont abordées à partir des modèles d'écriture et des exercices de lecture. L'école d'Alger fonctionne à peu près selon ce même programme. Ces deux écoles sont les seules qui existent sur tout le territoire. Mais les enjeux autant que les passions qu'elles suscitent sont fort nombreux.

En 1860, au bout de dix ans d'existence, et après quelques scandales (de mœurs et d'argent) l'administration décide d'enquêter, pour connaître la viabilité de ces institutions. Des femmes inspectrices sont conviées à la chose. Le résultat de leurs enquêtes mettent au clair les attentes d'une telle politique. Si l'administration est convaincue du bien fondé d'un enseignement pour filles indigènes, elle est néanmoins partagée quant à son contenu: que faut-il enseigner à ces fillettes-futures mères? Car au-delà de l'intention d'"*instruire pour conquérir*", l'école ne risque-t-elle pas de faire de ces musulmanes des "*déclassées et des prostituées*" ou encore "*des épouses inaptes à une soumission dans leur milieu d'origine*". Une femme, Mme Zoepffel, inspectrice livre ses conclusions après enquête:

*"Ne serait-il pas plus utile à des femmes arabes d'exercer leur mémoire à apprendre les dogmes du Coran, plutôt que la grammaire française, l'histoire ou la géographie? Qu'importe à des femmes appelées à passer toute leur vie dans l'intérieur de leurs maisons, de savoir si le monde est divisé en plusieurs continents, de pouvoir dire ce que c'est qu'une mer, un lac, un golfe. Hélas! cette triste science ne leur rendra-t-elle pas plus amère la nécessité qu'elles subiront de vivre uniquement dans la famille? Dans un louable désir de les rendre heureuses, je crains qu'on ne dépasse le but, et que l'on n'éveille en elles des désirs et des sentiments qui les éloigneraient d'une vie honnête et résignée"*¹⁰.

Enfin en 1861, par un arrêté du Gouverneur général, l'école de Constantine est maintenue et celle de Mme Alix est transformée en ouvroir. Mais cette dame continue, des années après, à hanter les mémoires. En 1900, soit cinquante ans après, une féministe aux positions hardies lui rend un vibrant hommage: *"Mme Luce a le grand mérite d'aérer l'esprit de ses élèves, en même temps qu'elle dirige leurs mains. Si elle leur fait pénétrer les délicatesses que la broderie artistique comporte, si elle leur apprend à suivre, à tracer un dessin, un chiffre, un signe cabalistique, elle leur enseigne, aussi secrètement, à parler et à écrire le français. J'ai eu entre les mains des lettres de ces jeunes mauresques, qu'une écolière parisienne ne rougirait pas de signer"*¹¹.

Les Françaises au secours des Musulmanes

Les musulmanes soulèvent l'intérêt de tous et de toutes. Chacune s'évertue à imaginer, à soutenir, à plaider la philosophie de la conquête morale des indigènes à travers leurs femmes, car *"... l'importance de la mère de famille chez les musulmans est énorme. C'est elle qui élève les enfants, garçons et filles... C'est elle qui les éduque et les instruit.*

*C'est (donc) aux mères de familles musulmanes qu'il faut que nous fassions une âme française, pour qu'à leur tour elles modèlent sur la leur l'âme vierge de leurs petits enfants"*¹².

Mais qui peut approcher et instruire les musulmanes? Qui peut entreprendre *"cette œuvre patriotique et nationale"*? *"... Vous seules, Mesdames, vous les Françaises, capables, quand il le faut de tous les héroïsmes, de toutes les générosités, de tous les dévouements; c'est vous qui pouvez, penchées sur vos sœurs malheureuses de l'Islam, trouver le chemin de leurs cœurs et vous les attacher pour toujours par votre captivante bonté; car elles ont bien besoin qu'on s'occupe d'elles, pour leur faire une mentalité, ces créatures de misère qui sont un peu moins mal traitées que le chien et beaucoup moins bien traitées que le cheval"*¹³. Politiciens, hommes de sciences et de l'Eglise exhortent ainsi les Françaises à faire œuvre de charité auprès de leurs sœurs musulmanes. Médecins, infirmières, institutrices et religieuses arrivent dans la colonie. Leur mission: civiliser les indigènes.

Sollicitées par les autorités de l'époque, les religieuses arrivent les premières dans la colonie. Placées sous l'autorité de l'archevêque d'Alger,

rémunéré comme fonctionnaire français, elles sont sous tutelle civile des Ministères de l'Intérieur et du Culte, et de l'Instruction publique.

Aux trois départements de l'Algérie, correspond l'aire d'influence de trois congrégations: les Trinitaires de Valence pour l'Oranie; les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul pour l'Algérois et les Sœurs de la Doctrine Chrétienne de Nancy pour le Constantinois¹⁴.

Lors de leur envoi en terre algérienne, leur trousseau de départ autant que leur passage par mer et leur salaire sont entièrement pris en charge par l'administration française. Aux petits Européens, elles assurent un enseignement et aux indigènes un soutien médical et une assistance sociale.

En 1869, le Cardinal Lavignerie fonde une congrégation des Sœurs destinée exclusivement aux missions. C'est le corps des Sœurs Blanches. Pour marquer leur caractère africain, leur maison-mère et leur noviciat s'installent près d'Alger. "*Défricheuses du sol, défricheuses d'âmes, telles furent les premières Sœurs Blanches sur la terre africaine*". Elles mettent en place des structures sanitaires et d'éducation, dont des hôpitaux, hospices, maternités et ateliers de formation professionnelle. "*En soignant le corps, on atteint les âmes*", explique Sœur Andrée. Bien évidemment les femmes sont les premières cibles de cette œuvre de moralisation des indigènes, car "*... cette fillette future maman tient l'avenir dans ses petites mains brunes ou noires*". Une formation adaptée (poterie, vannerie et soins ménagers) la prépare avant tout à son rôle d'épouse et de mère. Cette fillette-femme devient ainsi le vecteur essentiel, auprès des siens, d'une action en profondeur. "*Doucement, cette petite broussarde va se façonner, et agir sur les membres de son entourage, leur permettant ainsi de dépasser l'égoïsme si naturel à leur race*"¹⁵. Et pour décider les pères, souvent hostiles, à faire venir leurs fillettes dans ces ateliers professionnels, les Sœurs Blanches leur offrent en échange un salaire: "*Le salaire que la petite fille rapporte au logis (...) est l'appât qui décide son père à nous l'envoyer*".

Cette action sociale auprès des musulmans, au-delà du principe de charité chrétienne, se veut acte de civilisation (devoir du civilisé pour le barbare), totalement solidaire de l'œuvre de conquête. Écoutons Charles de Foucauld: "*Vis-à-vis des musulmans qui sont des demi-barbares, la voie n'est pas la même qu'avec des idolâtres, des fétichistes, des gens tout à fait sauvages, des barbares ayant une religion tout à fait inférieure, ni qu'avec les civilisés. Aux civilisés, on peut proposer la foi catholique. Ils sont aptes à comprendre les motifs de crédibilité et à en connaître la vérité; aux tout à fait barbares, de même, parce que leurs superstitions sont si inférieures qu'on leur fait assez facilement comprendre la supériorité de la religion d'un seul Dieu... Il semble qu'avec les musulmans, la voie soit de civiliser d'abord, de les instruire, d'en faire des gens semblables à nous; ceci fait, leur conversion sera chose presque faite*"¹⁶.

Missionnaires de Dieu et de la Patrie, ces religieuses sont aussi, en ce Congrès féministe de 1931, au service du "*vrai visage de la femme française qui sait se donner, parce qu'elle sait s'oublier*".

A côté des religieuses, d'autres femmes sont invitées à s'occuper de la santé des femmes et des enfants indigènes. Pour pallier les épidémies diverses et surtout la résistance du milieu indigène vis-à-vis des médecins-hommes, des médecins-femmes et des infirmières-visiteuses¹⁷ mettent en place diverses structures (salle de soins, maternités...). Avec beaucoup de volonté et l'aide précieuse des matrones traditionnelles, elles veulent réussir là où ont échoué beaucoup d'hommes de leur profession. Mais la présence de médecins-femmes, y compris en y formant des musulmanes répond à un intérêt hautement politique: contrebalancer la "*pieuvre anglaise*" qui "*...fait envahir les tribus arabes par des légions de prétendues doctoresses qui, sous prétexte de traiter les musulmanes et de leur donner des médicaments, pénètrent sous les tentes pour déprécier, calomnier la France et faire l'apologie de l'Angleterre. Quand on chasse ces diaconesses, elles rentrent comme hiverneuses*"¹⁸.

L'Algérie terre de mission et de civilisation est aussi un lieu propice pour tenter une situation pour les "non classées" de la métropole. Préoccupés par le chômage des femmes diplômées, deux hommes, Joseph Chailley, du parti colonial et le comte d'Hausseville, un royaliste, mettent en place, en 1897, une Société d'émigration des femmes aux colonies pour les aider, financièrement, au départ et les placer. 400 à 500 candidates se présentent (institutrices, sages-femmes, employées, etc.).

Exercer un emploi, se faire une situation, mais surtout trouver "*...rapidement un mari ce qui aurait le meilleur effet sur la décence et la dignité de la vie coloniale, ainsi que sur la fécondité naturelle de la race française*"¹⁹. C'est à ce rôle aussi que sont conviées les Françaises. Sollicitées de toutes parts par les hommes et sensibles au devoir de servir la patrie, les françaises sont convaincues que de leur action et de leur soutien dépend, en grande partie, le destin de la colonie.

Approcher les musulmanes par les soins du corps ou de l'âme, mais aussi par la connaissance de leur mode de vie et de leurs mœurs. Découvrir la face cachée de ce monde si étranger et si étrange, percer les secrets de la vie intime qui se soustrait au regard extérieur. L'attention des femmes ethnologues se fait perçante. Elles sillonnent le territoire, pénètrent dans les masures et sous les tentes; observent, questionnent, et notent les moindres faits et gestes de "*la femme chaouia des Aurès*"²⁰ de "*la femme kabyle*" ou encore de cette "*vie féminine dans le M'zab*"²¹.

Le féminisme dans les colonies

En 1931, soit un siècle après la conquête de l'Algérie, se tient à Paris l'exposition coloniale. C'est dans ce cadre qu'a lieu la troisième session des "Etats généraux du Féminisme". A côté du comité d'honneur permanent, un "comité d'honneur colonial" est mis en place. Il est constitué exclusivement d'hommes et pour l'essentiel des administrateurs ou chargés d'affaires dans les colonies. Ce congrès est à la gloire des femmes coloniales qui "*... sur les terres les plus lointaines, apportent à la colonisation... le concours inestimable de leurs intelligentes initiatives...*".

"Vous viendrez prendre auprès d'elles des forces nouvelles d'énergie et de vaillance, et de notre Congrès surgira, une fois de plus, devant ceux qui doutent encore, le témoignage éclatant de la valeur nationale de la femme" ²².

La question de la femme indigène est au cœur du débat. Et comment ne pas l'être? Car c'est bien pour elle, en son nom, que toutes ces coloniales ont acquis droit et privilège d'être d'utiles partenaires dans cette politique d'expansion sous couvert du *"devoir de civiliser les peuples inférieurs"*. C'est d'ailleurs au nom de ce devoir qu'elles revendiquent une distinction nationale, la médaille du "mérite colonial"; en son nom qu'elles exigent d'être les seules à s'occuper de femmes indigènes; fortes de cette position qu'elles réclament des sièges dans les commissions des colonies; et à ce titre, enfin, qu'elles insistent sur le droit de vote: *"Considérant le rôle primordial joué par les femmes françaises au point de vue social et économique; considérant la nécessité pour les femmes françaises en rapport avec les indigènes de posséder la plénitude de leurs droits civils et politiques; considérant que la France elle-même a le plus grand intérêt à augmenter le prestige de tous ses nationaux, les États généraux du Féminisme renouvellent leurs vœux antérieurs et réclament à nouveau, avec insistance, l'obtention immédiate du droit de vote pour toutes les femmes françaises dans les mêmes conditions que les hommes"* ²³.

Si un tel congrès a été l'occasion pour toutes ces Françaises de réaffirmer leur désir d'accéder à un statut d'égalité à l'homme, dans une République soucieuse (dans ses prétentions du moins) d'égalité et de justice pour tous, il n'en est pas de même pour les femmes indigènes. En s'affirmant comme supérieures, les Françaises élaborent une série de demandes au profit des colonisées, destinées à les "civiliser". Car comme l'explique cette vice-présidente de la Mission laïque: *"... Il y a un point sur lequel certainement nous nous rencontrons, c'est que nous travaillons toutes, non pas à l'émancipation des classes et des races indigènes, mais à la transformation lente, bien conduite, de tous ceux et de toutes celles qui se sont mis sous la protection de la France"* ²⁴.

A ces "conducteurs de races" donc d'adapter leur féminisme, ce projet émancipateur de l'humanité au féminin, aux musulmanes de la colonie. La transformation du statut de la femme indigène est d'ordre social et culturel: "Elargir les œuvres d'assistance au bled; augmenter le nombre de médecins et d'infirmières, facteurs essentiels de la pénétration française dans les milieux indigènes; organiser un enseignement ménager pour les femmes indigènes; confier les femmes et les enfants indigènes à des femmes médecins; développer l'enseignement des fillettes, lui incorporer des notions élémentaires de droit musulman; développer les œuvres de protection de la jeune-fille; veiller à confier les enfants abandonnés à des familles européennes pour en faire des citoyens français ²⁵, et enfin, du point de vue du statut personnel, compléter l'œuvre de la commission Morand sur trois points: consentement au mariage, répudiation et garde des enfants."

Tel est donc le programme que font valoir les féministes auprès des autorités compétentes.

La Musulmane dans l'imaginaire de la Française

Le début du siècle, voit apparaître une nouvelle génération de femmes et une nouvelle forme d'écriture: le roman féminin. Le roman se développe et se veut par ses auteurs, de part les thèmes traités et les personnages mis en jeu, un moyen de combat au profit des musulmanes. En 1823, paraît le premier roman d'une Française, et le deuxième, trente ans après. Mais sa période la plus propice se situe entre 1919 et 1939²⁶.

En 1900, une femme connue en métropole, Hubertine Auclert, publie, à l'issue d'un séjour de quatre ans en Algérie, un écrit: *Femmes arabes d'Algérie*. Dès cette date, et à partir de l'écrit romanesque, les Françaises font du sort des femmes musulmanes l'*alpha* et l'*omega* de leur présence dans cette colonie algérienne. Les musulmanes dépeintes à travers mille et un tableaux: femmes recluses, épouses d'un harem subissant dans le silence, la dure loi des hommes. Voile, répudiation, mariage précoce, polygamie... en font les "*esclaves des esclaves*". Et à la claustration, à l'indifférence qu'elle subit de la part de son homme, la musulmane, ce démon de l'amour, fait du plaisir de la chair son territoire de liberté: "*Quel sentiment autre que le mépris, la musulmane peut-elle avoir pour le maître jaloux, paresseux, méfiant, qui en sortant emporte la clef de la maison? Aussi, dès qu'elle peut se soustraire à la claustration, elle jette le Coran par-dessus la kasbah et préfère se donner à vingt français, plutôt que de se laisser acheter par un seul mari mahométan*"²⁷.

Car ici plus qu'ailleurs, la femme est cette image aux multiples tons de l'exotisme oriental. Dans ce pays, qui brûle sous le soleil, le pouvoir des sens, la volupté, l'érotisme vénal ont élu territoire. "*Des rues entières sont abandonnées à ces vierges folles... Ces houris sont plus provoquantes que des sirènes et leurs faveurs sont souvent mortelles*"²⁸.

Ces conduites féminines, produit d'un fantasme débordant, sont pour l'observateur occidental, et notamment la femme coloniale, tout ce que sa morale chrétienne condamne: "Ils (les musulmans) obéissent à des traditions d'où nous nous sommes évadés à la suite d'une longue et lente évolution de siècle en siècle... Ils suivent encore l'instinct que nous avons appris à remplacer par le raisonnement"²⁹. La musulmane est à la coloniale ce que la femme du peuple est à la bourgeoisie française de ce début du siècle. Une France dominée par un discours où se mêlent racisme et mépris de classe et qui renvoie la femme du côté de la nature et en particulier du côté d'une sexualité animale³⁰.

Dans cette société coloniale castée, cloisonnée, hermétique à l'autre; dominée par le puritanisme, les valeurs du machisme et de la violence (celle des armes et des mots), la coloniale a peur; peur de se perdre par la tentation d'une vie plus "animale".

Cette indigène, ignorante et méprisée, sensuelle et envoûteuse, sauvage et belle "*cette mangeuse d'hommes*", est là pour dire, pour rappeler, à travers mille et un artifices³¹, les frustrations du corps, les vexations de l'âme auxquelles cette Française, femme dominée d'un peuple dominant

doit faire face.

C'est alors dans la démesure de son imaginaire de l'amour, que la coloniale détourne son désir et son tabou de la chair. Par une prolifération de discours, elle réalise son désir étouffé; et par sa perversion par "l'autre", elle atténue le poids de son interdit. L'écriture est son exutoire parce qu'elle libère tous ces rêves et fantasmes. C'est à ce prix qu'elle s'accorde la paix; la paix du corps et de l'âme, qu'elle accepte enfin tous ses renoncements. Issue d'un peuple, d'une Révolution qui a fait du biologique un principe politique³², cette coloniale appartient à une histoire. Une histoire française qui a promu les hommes au rang de citoyens tout en y excluant les femmes. C'est pourquoi, sur sa terre natale rive nord de la Méditerranée, ses concitoyennes tentent péniblement un combat pour leur reconnaissance en tant qu'êtres de droit.

Mais ici, en terre algérienne, la coloniale, flambée de discours qui exhortent sa force et sa puissance; aveuglée par le mirage de son pouvoir sur ces autres, ces "*indigènes barbares*", oublie sa propre histoire, son propre pays. Ici, elle est maîtresse dans un monde qui, par millions d'hommes et de femmes croule sous la servitude; des hommes et des femmes humiliés dans leur être le plus profond; parqués sur leur propre terre dans des "réserves" desujets français.

C'est sur cette misère de l'âme et du corps que la coloniale s'octroie un rang de citoyenne. Minoritaire sur une terre conquise, elle accède, par l'heureux hasard de sa naissance, au statut d'être de tous les droits et de tous les privilèges; privilège surtout de ne pas être de cette majorité colonisée. La République, ici l'élève au titre de peuple dominant. La compassion et le dévouement de la coloniale pour ces êtres de misère lui fournissent quotidiennement la preuve de son statut de supérieure et presque d'égale à l'homme de sa race. Affranchie de la réclusion, cette Française devient dans cette terre étrangère un modèle, un rêve de vie meilleure: "*Le rêve des musulmanes dont la vie s'écoule dans les cours intérieures et dans des maisons sans fenêtres, est d'être assimilées aux Françaises, affranchies de la réclusion. Les mahométanes envient autant le sort des Européennes, que les oiseaux en cage envient le sort de ceux qui volent dans l'espace*"³³. La musulmane est alors pour la coloniale sa raison d'exister en tant qu'être émancipé. C'est par elle qu'elle s'affirme et s'accepte. Et par elle enfin qu'elle s'oublie et reporte, à plus tard, son combat pour sa propre citoyenneté. C'est pourquoi le féminisme a peu d'emprise ici, dans la colonie.

Le statut de la Musulmane un frein à l'émancipation des indigènes

En 1936, le projet de loi Violette déchaîne une série de réactions passionnées au sein des milieux féministes de la colonie et de la métropole. "*Un projet de loi qui, nous l'espérons ne deviendra pas "loi" et qui de sitôt a plongé dans la stupéfaction non seulement les*

Automne 1996

"féministes" mais toutes les femmes du pays"³⁴. De quoi s'agit-il au juste? En 1936, avec la victoire du Front populaire, le gouverneur Violette, propose un projet de loi visant à accorder le droit de vote à quelques 20 000 hommes — "indigènes" — triés sur le volet. "*Des ... hommes, comme le rappelle C. Charles, géniaux, instruits dans nos écoles et qui n'ont rien de commun dans leur façon de vivre avec les Bédouins dont les mœurs ne se sont pas modifiées depuis des milliers d'années*"³⁵.

L'opposition des Françaises est d'abord au plan du principe lui-même, car cette hiérarchie que le législateur opère entre les uns (indigènes) et les autres (françaises) est insupportable: "Nous trouvons, nous, qu'il est déconcertant de voir appeler des indigènes à légiférer pour ou contre les Françaises, alors qu'on conteste à celles-ci le droit de discuter, directement ou indirectement au sein du Parlement, de leurs intérêts et de leurs droits"³⁶. D'autant que les conditions exigées pour les indigènes sont celles-là mêmes que remplissent les Françaises: "*Ne croyez-vous pas que les femmes françaises sont capables de remplir toutes ces conditions? Osera-t-on prétendre qu'au point de vue de l'instruction et de l'éducation politique nous sommes, dans l'ensemble, inférieures aux diverses catégories d'indigènes appelés à devenir citoyens?*"³⁷.

Le second écueil que rencontre ce projet, concerne le statut personnel³⁸ de ces musulmans. Il va être longuement évoqué par les unes et les autres pour justifier leur opposition à un ce projet. Les Françaises y voient là non seulement un danger pour la République mais plus encore pour elles mêmes: "*Quel danger dès lors pour les femmes. On connaît la mentalité des indigènes qui tiennent la femme pour servante et pratiquent la polygamie. Et ils viendraient faire la loi aux Françaises sans que celles-ci puissent au moins discuter de paire, à égale avec eux, sur le terrain électoral et parlementaire. Non, cela est impossible*"³⁹.

Et si les indigènes veulent bénéficier de droits politiques, ils n'ont qu'à se naturaliser, proposent certaines. N'est-ce pas là la meilleure voie?

Or là, l'indigène se crispe et refuse de se soumettre aux lois civiles de la France. Suit alors un long réquisitoire contre les hommes indigènes qui font subir de mauvais traitements à l'épouse, qui sacrifient les filles dans les successions, qui les cloîtent à l'âge de douze ans, les répudient et les chassent sans qu'elles aient le pouvoir de protester... Et, "*voilà ce que la loi Viollette confirme, cristallise dans notre propre civilisation, rend définitif et sans appel*". A ce seul point de vue, la loi Viollette est "*inhumaine, injuste, cruelle, insoutenable*". Et si les Françaises l'acceptent, elles ne manquent pas de "*se déshonorer*", conclut la Comtesse de Braza⁴⁰.

Ce qui paraît pour le moins curieux, dans de tels propos, c'est que ce statut personnel, largement évoqué dans le refus d'octroyer des droits politiques aux indigènes, a été érigé en loi de l'Etat, depuis la conquête, et qu'il est appliqué par les instances juridiques de la République sans jamais être remis en cause par les féministes françaises. Y compris lors du Congrès de 1931. Les souhaits exprimés çà et là concernent tout au plus certains aménagements, mais sans toucher à l'essentiel. La seule position qui dénonce avec véhémence la responsabilité de l'Etat colonial dans le traitement discriminatoire des femmes indigènes en se servant du droit

musulman et des coutumes locales est celle d'Hubertine Auclert. Dans une pétition, signée de son nom, et adressée aux députés et sénateurs, celle-ci affirme: "*Permettez-nous d'appeler votre attention sur la situation des femmes arabes, qui sont, avec la tolérance de la France, si barbairement traitées. Nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir substituer sur notre territoire africain l'état de civilisation à l'état de barbarie, en décrétant la suppression de la polygamie que les femmes arabes subissent avec force et qui est outrageante pour tout le sexe féminin.*

*La République — à moins d'être en contradiction avec son principe même — ne peut continuer à encourager d'un côté de la Méditerranée la polygamie et le mariage des filles impubères qu'elle punit de l'autre côté*⁴¹.

Mais cette prise de position, individuelle et personnelle (en accord avec des convictions propres) n'était pas partagée par les autres Françaises de la colonie. Aussi, l'évocation de la condition des musulmanes (conséquence du statut personnel) pour refuser aux indigènes l'octroi de droits politiques est assez parlante par elle-même.

En définitive, et malgré les espoirs suscités au sein de l'élite indigène, le projet Viollette est aussitôt enterré, tant les oppositions sont nombreuses. C'est seulement en 1944⁴², soit 114 ans après la conquête, et avec les Françaises, que les indigènes — à l'exclusion de leurs femmes — sont finalement admis au droit de vote. Il faut attendre 1958, en plein milieu de la guerre (stratégie oblige), pour que les musulmanes soient, enfin, appelées devant les urnes.

Le problème algérien se révélera plus tard pour les quelques femmes de la colonie. La guerre, avec l'ampleur des dégâts qu'elle provoque, les blessures dans les consciences qu'elle entraîne, va mobiliser nombre d'Européennes aux côtés des femmes et des hommes du FLN/ALN⁴³, contre la barbarie coloniale. C'est là, dans cette guerre sanglante, mutilante par ses tortures, écrasante par le poids de ses armes, que Françaises et musulmanes, confrontées et rapprochées par la mort, se découvrent, après un siècle et demi de cohabitation sur cette terre algérienne. Découverte d'elles-mêmes, d'une identité et un idéal communs, et l'engagement dans un combat aux couleurs de liberté.

Naïma Kitouni-Dahmani est universitaire algérienne.

NOTES:

¹ Il s'agit ici de la récente "Affaire du foulard".

Automne 1996

-
- ² In Ch.-A. Julien: *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t.1; Paris, PUF, 1964, p. 319.
- ³ Montagnac: "Lettre du 31 Mars 1842" in *Lettres d'un soldat*; Plon 1885.
- ⁴ Y. Turin: *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale*, Maspéro, Paris 1971, pp. 13-14.
- ⁵ Mme Alix, in. Y. Turin; op. cité; p.54.
- ⁶ Mme Alix, deviendra Mme Luce, une fois veuve.
- ⁷ Pour faire venir les élèves (garçons et filles) dans les écoles, Mme Alix suggère de les payer. Après quelques hésitations, l'administration adopta l'idée. L'argent fut alors prélevé sur les fonds attribués au Bureau de Bienfaisance.
- ⁸ Y.TURIN; op. cité; p. 268.
- ⁹ Programme défini par l'art. 4 et 5 de l'Arrêté du 27 Juillet 1851, portant Règlement de l'école des filles musulmanes de Constantine; in Z. Tsourikoff; *L'enseignement des filles en Afrique du Nord*; Paris, ed. A.Pedone; 1935.
- ¹⁰ Citée par Y. Turin; op. cité, p. 271.
- ¹¹ Hubertine Auclert: *Les femmes arabes en Algérie*, Sté d'éditions littéraires, Paris 1900, pp. 127-128.
- ¹² C. R. Garnier: *La conquête de l'Islam par les femmes*, Imp. Gagniard, Rouen 1911.
- ¹³ Op. cité, p. 16.
- ¹⁴ Elisabeth Dufourcq: *Les congrégations religieuses féminines hors d'Europe, de Richelieu à nos jours. Histoire d'une diaspora*. Librairie de l'Inde éditeur, Paris 1993.
- ¹⁵ Sœur Andrée du Sacré-Cœur, in. *Etats généraux du féminisme*, 1931.
- ¹⁶ Cité par E. Dufourcq, op. cité.
- ¹⁷ A côté des femmes-médecins dont Mme Legey est une des pionnières, le corps des infirmières-visiteuses est institué en 1925, par le gouverneur général Violette qui était convaincu que seules les femmes françaises pouvaient approcher les musulmanes et améliorer leur sort.
- ¹⁸ Hubertine Auclert, op. cité, p. 137.
- ¹⁹ Jacques Thobie: "Bilan colonial en 1914" in *Histoire de la France coloniale 1914-1990*; Collectif; A. Colin, Paris 1990, p. 27.
- ²⁰ Mathéa Gaudry: *La femme chaouia de l'Aurès*; Lib. Orientaliste P. Geuthner, Paris 1929.
- ²¹ A. M. Goichon: *La vie féminine dans le M'Zab. Etude de sociologie musulmane*; Lib.Orientaliste P. Geuthner, Paris 1927.

-
- ²² Texte d'introduction de M. Pichon-Landry (secrétaire générale) et G. Avril de Sainte-Croix (présidente) du CNFF.
- ²³ CNFF, *Etats généraux du Féminisme*, 1931, p. 170.
- ²⁴ Mme Potel, vice-présidente de la Mission laïque.
- ²⁵ Sur ce point en question l'intervenante précise:
"L'Assistance publique est très embarrassée en Algérie pour caser les enfants dans des familles d'Européens. Elle est souvent obligée de mettre dans des familles arabes ces enfants qui reçoivent ainsi une éducation arabe et deviennent des petits Arabes". Elle propose alors d'envoyer ces orphelins en France, où ils pourraient être éduqués dans des familles européennes.
- ²⁶ Voir à ce propos, Jean Dejeux: *La littérature féminine de langue française au Maghreb*, ed. Karthala, Paris 1994.
- ²⁷ H. Auclert: *Les femmes arabes en Algérie*; Société d'éditions littéraires, Paris 1900, p. 93.
- ²⁸ M. Bugeja: *Nos sœurs musulmanes*; Revue des Etudes Littéraires, Paris 1921, p. 44
- ²⁹ M. Boisnard: *Mâadidith ou sœur Cécile*, Malfère, Amiens 1921, p. 181.
- ³⁰ C. Dufrancatel: "La femme imaginaire des hommes", in *L'Histoire sans qualités*; Galilée, Paris 1979, p. 179.
- ³¹ Il faut rappeler que cette image de l'indigène qui "n'a d'autre foi que celle de l'amour" est une image artificiellement construite par le discours colonial. Une image qui, à travers le roman et surtout la carte postale, navigue au-delà des rivages algériens. Voir à ce propos M. Alloula: *Le Harem colonial*, ed. Slatkine, Genève-Paris, 1981.
- ³² F. Gaspard, "Le sujet est-il neutre?" in *Penser le sujet*, Fayard, Paris 1995, p. 144.
- ³³ Hubertine Auclert, op. cité, pp. 24-25.
- ³⁴ G. Valle-Genairon: "Le vote des indigènes et les femmes françaises" in *La Française*; 30 janvier 1937.
- ³⁵ Claire Charles-Géniaux: "A propos du projet de la loi Violette" in *La Française*, 27 février 1937.
- ³⁶ La rédaction du journal *Le droit des femmes*, Mai 1937. Cette déclaration est une réponse aux critiques de Marthe Louis Lévy, qui s'avoue surprise que la loi Violette puisse soulever autant d'oppositions parmi les féministes, car dit-elle, "Pourquoi opposer deux revendications également justes" (celle des indigènes et celle des femmes).
- ³⁷ Maria Verone: *Le Droit des femmes*, février 1937.

³⁸ Les indigènes étaient sujets français mais régis par un statut personnel propre: droit musulman et droit coutumier.

³⁹ G. L'Hermitte: *Le Droit des Femmes*, Avril 1938.

⁴⁰ Comtesse de Braza, *La Française*, op.cité.

⁴¹ Hubertine Auclert, op. cité, p.69-70.

⁴² C'est l'ordonnance du 7 mars 1944 qui confère l'électorat à tous les indigènes de sexe masculin.

⁴³ Sur ce point précis, voir A. Dore-Audibert: *Des françaises d'Algérie dans la guerre de libération*; Karthala, Paris 1995.